

Besoins en Combustibles

Le Maire des Sables-d'Olonne a l'honneur d'informer MM. les Artisans et petits Industriels que des questionnaires concernant les besoins en combustible pour la marche de leurs industries sont à leur disposition au bureau du ravitaillement, place du Général-Collin.

Les questionnaires dûment remplis par les intéressés devront être retournés à ce bureau avant le jeudi 8 mai 1941, dernier délai. Les besoins en charbon pour le chauffage des locaux professionnels ou des bureaux ne doivent pas être compris et feront l'objet de dispositions ultérieures.

Il ne sera pas remis de formules aux charcutiers, restaurateurs, teinturiers, tulleurs qui les recevront de leurs Présidents de Syndicat.

Avis

Tous les propriétaires ou locataires ayant cédé des chambres ou locaux aux troupes d'occupation sont priés de se faire délivrer des bons par les unités qui logent chez eux et de les présenter à la Standortkommandantur jusqu'au 5 mai 1941, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les nouveaux bons pour le logement seront remis par la Standortkommandantur, du 10 au 15 mai.

Nécrologie

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Alfred-André Cardineau, décédé à l'âge de 82 ans, père de M. Marcel Cardineau, inspecteur général du Matin.

Nous prions notre sympathique confrère, ainsi que les membres de sa famille, de vouloir bien agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Cours de Latin, Allemand, Anglais pour débutants au Collège Municipal

Des cours de latin, anglais, allemand pour débutants sont organisés au Collège municipal pendant le 3^e trimestre 1940-41 et les grandes vacances prochaines.

Ces cours, qui ont reçu l'approbation de M. l'Inspecteur d'Académie, sont destinés tout spécialement aux bons élèves de l'enseignement primaire, candidats à l'examen d'entrée en 6^e. Beaucoup d'entre eux, retardés par leur préparation au Certificat d'Etudes, désirent pouvoir entrer directement en 5^e. La suppression de la 5^e B rend cet accès impossible, sans préparation préliminaire sérieuse.

D'autre part, les cours de langues peuvent intéresser les élèves des Cours complémentaires, désireux d'entrer dans les sections B de l'enseignement secondaire (4^e, 3^e, 2^e) et qui n'ont pu, avant la guerre, orienter leurs études dans ce sens, faute d'établissement secondaire aux Sables-d'Olonne. L'examen de passage qu'ils doivent subir comporte en effet : une épreuve écrite de 4^e langue vivante (classes de 4^e, 3^e et 2^e), une épreuve écrite de 2^e langue vivante (classes de 3^e et 2^e).

Ces cours seront plus nombreux pendant la période des grandes vacances que pendant la période avril-juillet. Ils seront confiés à des professeurs du Collège.

Les cours de latin, allemand, anglais pour débutants commenceront le samedi 3 mai, à 5 h. 1/4.

Horaires des cours : Mardi, 5 h. 1/4 : Latin. Jeudi, 9 heures : Allemand ou Anglais; 10 h. 1/4 : Latin.

Samedi, 5 h. 1/4 : Allemand ou Anglais. Les tarifs sont les suivants : Latin, 2 leçons par semaine : 35 francs par mois; langues, 2 leçons par semaine : 25 francs par mois.

Si l'effectif le permet, ces prix seront diminués. Les élèves sont priés de vouloir bien se présenter sans retard et individuellement au Bureau du Principal.

MODERN CINEMA

Sur le Remblai DIRECTION : GAZOUNAUD & C^o Jeudi 1^{er} Mai, Matinée 15 h., Soirée 20 h. 15 Samedi 3, Soirée à 20 h. 15 Dimanche 4, Matinée à 14 h. 15 et à 17 heures Soirée à 20 h. 15

Première Partie Rythme - Fabrication de la Monnaie Petits Poissons deviendront grands Documentaires

Deuxième partie Jean-Pierre AUMONT MICHEL SIMON Meg LEMONNIER dans

BELLE ÉTOILE

avec Saturnin FABRE Marcel VALLÉE Jean ANYMES Georges LANNES NUMES fils

Avis aux Marins-pêcheurs

L'Administrateur de l'Inscription Maritime, chef du quartier des Sables-d'Olonne, invite les armateurs et pêcheurs, à se faire inscrire avant le 3 mai 1941 chez leur fournisseur habituel, pour obtenir :

- 1^o La peinture, vernis, enduits qui leur sont indispensables d'ici le 1^{er} octobre. 2^o Les articles de coton qui leur sont indispensables pour les mois de mai, juin, juillet.

Communiqué du Syndicat des Commerçants et Industriels des Sables-d'Olonne

A la suite de la réunion des Commerçants en articles Textiles, le bureau pour cette section a été constitué comme suit :

Président : M. Codet; vice-président : M. Géroldis; trésorier : M. Goujon; secrétaire : M. Barraud; membres : MM. Phelippon, Gautier, Frémy, Charrier.

A l'unanimité, il a été décidé d'adhérer au Syndicat Nautique de la nouvelle Centre Régional.

De nombreux commerçants ont demandé de faire partie de la section textile, mais la condition préalable pour être admis, est qu'il faut d'abord faire partie du Syndicat des Commerçants et Industriels des Sables, le groupement textile n'étant qu'une section de ce Syndicat.

Les demandes présentées seront examinées à la prochaine réunion du Syndicat des Commerçants et les intéressés seront avisés de la décision prise.

Comité Officiel d'Assistance aux Prisonniers de Guerre Sables et Chauvains et de l'Arrondissement des Sables

Voici le détail des sommes reçues, cette semaine, en faveur du Comité Officiel d'Assistance aux Prisonniers de Guerre (Associations des Anciens Combattants et Croix-Rouge réunies)

Mme Tougeron, rue des Halles, 100 francs; Mme Charrier, Cour-Blossac, 100 francs; Anonyme, 20 francs; Mme Mallet, 50 francs. Total : 260 francs.

Avis aux Marins du Commerce

Les marins du commerce et de la pêche industrialisée sont informés que l'allocation à salaire unique, instituée par la loi du 29 mars 1941 (J.O. du 14 avril) est applicable à leurs familles.

Invitation aux Camarades des Classes 20 et 21

En regard aux circonstances, les camarades des classes 20 et 21 sont invités à se consulter dimanche prochain 4 mai, à partir de 10 h. 30, au café du camarade Chavignois dans le but de se cotiser en faveur des camarades de ces deux classes qui sont prisonniers.

Nous demandons aux membres qui ne pourraient participer à cette collecte de faire parvenir leur versement directement au camarade Chavignois, hôtel du Cheval Noir.

Un Marin se noie

Ivre et trompé par l'obscurité, Georges Pagot, 40 ans, marin à La Chaume, impasse du Sémaphore, s'est noyé, jeudi dernier, dans les rochers situés près de la grande jetée.

Renard à deux pattes

Dans la nuit du 24 au 25 avril, le nommé Desiré Fort, plus connu sous le sobriquet de « Chien de Chasse », maçon, rue Haute, à La Chaume, a dérobé deux lapines et une poule au préjudice de Mms Coutant, débitante, rue de la Forge.

Traduit aussitôt devant le Tribunal des flagrants délits, Fort a été condamné à huit jours de prison et vingt-cinq fr. d'amende.

Les Gamins incendiaires

Après une laborieuse enquête, qui fait honneur à M. Poilane, commissaire de police et à ses collaborateurs de la Sûreté, l'inspecteur Boulianne et l'agent Sarrazin ont déjoué l'incendie qui, il y a 8 jours, a détruit la remise louée par Madame Esnard, boulangère rue de la Patrie, viennent d'être découverts dans les circonstances suivantes.

Ayant appris que des gamins jouaient sur les fagots en tassés dans la remise dont s'agit quelques heures avant l'incendie, M. Poilane fit rechercher les enfants en question. L'inspecteur Boulianne et l'agent Sarrazin eurent tôt fait de les retrouver. Après un long interrogatoire au cours duquel les gaminets nièrent effrontément être les auteurs de l'incendie, on dut les relâcher. Mais un fait nouveau se produisit le dimanche suivant.

En passant près des chantiers de construction, M. Penneze Joseph aperçut une épaisse fumée qui s'échappait d'une pinasse en réparation. Peu après, tandis que de jeunes marins jetaient par dessus bord des chiffons enflammés, deux gamins de 10 à 12 ans quittaient la pinasse et s'enfuyaient à toutes jambes. La police fut aussitôt informée de ces faits par le propriétaire, M. Louis Léger. Et c'est alors qu'après un nouvel interrogatoire, court, cette fois, les gamins finirent par entrer dans la voie des aveux.

Un enfant d'une famille de réfugiés, B..., âgé de 10 ans, déclara qu'il avait allumé du feu à un tas d'aiguilles de pin, dans la remise de Mme Esnard, histoire de s'amuser, la veille de l'incendie de la rue de la Patrie. Il ajouta qu'accompagné de son petit camarade G..., âgé de 7 ans, il s'était rendu, dimanche sur les chantiers de la Calhaude. Apercevant une pinasse en réparation, tous deux montèrent à bord et allumèrent du papier et du chiffon. Incommodé par la fumée les gamins s'enfuirent.

Après avoir reconnu tous ces faits devant M. le Commissaire de police les enfants ont été remis à leurs parents, civilement responsables des pertes occasionnées par ces deux incendies.

Un Indésirable

Quand donc le tribunal débarrassera-t-il le paisible quartier des Chirois du néfaste individu qui, depuis des mois et des mois trouble, par ses actes et par ses violences, les paisibles habitants qui y résident? Nous avons nommé Philibert Rayon, batailleur et ivrogne incorrigible, dont le casier judiciaire est orné de multiples condamnations.

Le triste individu vient, une fois de plus, d'être mis en état d'arrestation. Rayon est prévenu d'outrage public à la pueur commis devant une gamine de 13 ans et de menaces de mort sous condition.

Olonne-sur-Mer

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira, dimanche prochain, 4 mai, à 10 heures (heure légale), sous la présidence de M. Valère Mathé, maire.

Ordre du jour. — Installation du nouveau Conseil Municipal; Lecture de la délibération de la précédente séance; Nomination des diverses Commissions; Examen de plusieurs demandes d'assistance; Bureau de Bienfaisance; approbation des comptes de l'exercice 1940, vote du chapitre additionnel au budget de 1941 et du budget primitif de 1942.

Commune : Compte administratif de l'exercice 1940, recettes et dépenses, situation financière de la commune, vote du chapitre additionnel au budget de 1941 et du budget de 1942; Caisse de chômage; inscription d'un crédit; Cate de Sauveterre; vote des crédits nécessaires à l'annuité de l'emprunt; Education physique; autorisation de signer le bail de 18 ans d'un terrain, situé au bourg, appartenant à Mme Vve Astagneau; Service vicinal; vote des différents budgets; Caisse des Ecoles; révision des Statuts; Questions diverses.

Mort au Champ d'Honneur. — Le Maire vient d'être officiellement avisé, par son collègue de Semilly (Haute-Marne) de la mort, au Champ d'honneur, du jeune Lambert Auguste, du 8^{me} Régiment de Chasseurs à cheval, tué le 17 juin 1940 et inhumé au cimetière du village avec 14 de ses camarades vendéens.

Par suite de l'état lamentable dans lequel se trouvait le village, les jours qui suivront cette terrible journée du 17 juin, il a été impossible aux autorités de la Commune de dresser les actes de décès des militaires tombés au champ d'honneur. Ces tombes sont aujourd'hui pieusement entretenues par les jeunes filles du pays.

Appartenant à une des plus vieilles et des plus honorables familles olonnaises, Auguste Lambert, était très estimé dans la Commune. Marié à une jeune femme de Saint-Martin-de-Brem, le défunt était père d'une fillette de 1 an.

Nous prions la famille, si cruellement éprouvée, de vouloir bien agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Nouveau recensement des Prisonniers de Guerre. — Les familles ayant un ou plusieurs de leurs prisonniers de guerre, sont priées de se présenter à la Mairie, à partir de lundi prochain 5 mai, remplir ou faire remplir les cartes à deux volants délivrés par la Préfecture. Elles devront, par la suite, communiquer à la Mairie les indications de changement de camp ou autres qui leur parviendraient.

Séance de Cinéma. — Dimanche prochain, 4 mai, à 20 heures 15, salle Municipale des Chirois, séance de Cinéma chantant et parlant. L'autorisation a été accordée par le Maire sous réserve du versement de la moitié de la recette au bénéfice des prisonniers de guerre de la commune dont les familles sont dénuées de ressources.

Tournée du Percuteur. — Le Percuteur sera à la Mairie le lundi 5 mai, de 14 à 16 heures pour le paiement des diverses allocations et la perception des impôts.

— Consultation des Nourrissons. — La consultation mensuelle des Nourrissons aura lieu à la Mairie, le mardi 6 mai, à 16 h. (heure allemande).

— Objet trouvé. — Un manteau de pluie caoutchouté a été trouvé par Mme Andrieux, du bourg et déposé à la Mairie.

— Etat-civil. — Naissances : Françoise Paulette Raymonde Puiroux, fille de Charles et de Eugénie Lucas, au bourg. — Christiane-Henriette Suzanne Bret, fille de Henri et de Suzanne Pilet, à La Méridière.

Décès : Marie Astagnou, 83 ans, veuve de de Emile Guilbaud, cultivatrice à Champailas.

Château-d'Olonne

Comité de Secours aux Prisonniers de Guerre. — Un comité d'aide et de secours à nos prisonniers de guerre a été formé, il y a déjà quelques mois, dans notre commune. Ce comité fonctionne sous l'égide du conseil municipal qui l'a largement subventionné au départ, et avec le concours d'anciens combattants dévoués, qui sont passés dans toutes les maisons de la commune présenter des feuilles de souscription auxquelles la population a réservé le meilleur accueil.

Le comité se fait un devoir d'adresser ses remerciements aux généreux donateurs, aux dévoués quêteurs, aux charmantes jeunes filles du bourg qui ont confectionné les colis (en préparation), sans oublier la presse, qui met si largement ses colonnes à notre disposition.

Une mention toute particulière à M. Froin Charles, le sympathique vendeur du Phare et de L'Oust-Eclair qui, seul, s'est chargé de collecter des lots et pour l'organisation d'un concours de boules et de palets, qui a eu lieu le lundi de Pâques au bourg, et qui a été très réussi et a procuré un bénéfice de près de cinq cents francs, entièrement versé à la caisse de secours.

Nous croyons savoir qu'un deuxième concours est en préparation pour la Pentecôte. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Bien sincères remerciements aussi à tous nos amis et commerçants du Château-d'Olonne et des Sables-d'Olonne qui ont offert des lots pour ces concours.

Que ces remerciements soient aussi un appel continu à la générosité de tous ceux qui le peuvent, car nous ne ferons jamais assez pour nos pauvres prisonniers.

Les dons en espèces et en nature sont toujours reçus chez M. Epaud Gaston, trésorier, ou à la mairie du Château.

Tribunal Correctionnel des Sables

Toujours la même. — Pour la quatrième fois, la dénommée Suzanne Anatole, âgée de 26 ans, sans profession, demeurant aux Sables-d'Olonne, a été invitée à se présenter à la barre du Tribunal pour divers délits. Elle est, aujourd'hui, prévenue d'un vol de bas. Certain jour du mois dernier, Suzanne se fit remettre, chez une marchande de chaussures de la ville, deux paires de bas pour une femme, de ses amies, qui devait les régler le lendemain. Bien entendu, la marchande ne revit jamais cette femme. Cependant, au cours de l'instruction, prise sans doute d'un remords de conscience, la voleuse indemnisait sa victime.

Par défaut, le Tribunal condamne l'incorrigible Suzanne à 2 mois de prison.

Vol d'une Bicyclette. — A une des précédentes audiences, une jeune bretonne, Isabelle D., âgée de 20 ans, bonne chez un honnête fonctionnaire de la ville, était condamnée à 3 mois et 1 jour de prison pour vol de bicyclette, de linge et de vaisselle. La jeune bonne comparait à nouveau à la barre, prévenue, cette fois, d'un vol de bicyclette commis à Quimper en décembre 1940.

Elle reconnaît les faits et avoue avoir vendu la bicyclette dérobée pour la somme de 575 francs.

La prévenue est condamnée à 4 mois de prison, cette peine se confondant avec la première encourue.

Transports sans Autorisation. — Un négociant de Landeronne, François Chevillon, âgé de 49 ans, a eu le tort de transporter, le 20 décembre 1940, un certain nombre de voyageurs sans avoir, au préalable, sollicité l'autorisation indispensable.

M. Chevillon déclare qu'il a voulu, dans la circonstance, rendre service à des réfugiés de La Roche-sur-Yon, qui se trouvaient en panne d'auto. Il est condamné au minimum de la peine : 16 francs d'amende.

Même Délit. — La coopérative des marins-pêcheurs, « l'Entente Cordiale » des Sables-d'Olonne, représentée à l'audience par M. Louis Migaud, directeur, est également poursuivie pour avoir effectué des transports sans autorisation.

Il s'agit, cette fois, de 3 transports de rognons de Saint-Jean-de-Luz et à Douarnez. M. Migaud déclare au Tribunal que c'est sur un ordre télégraphique, émanant de la Marine marchande, qu'il a ordonné ces transports, destinés au ravitaillement de sociétés coopératives faisant partie du même groupement.

Le Tribunal décide de renvoyer l'affaire à quinze jours pour jugement.

Coups et Blessures. — Le 21 février dernier, alors qu'il accompagnait son père à bicyclette, Chaillou René, 20 ans, marchand de journaux aux Sables, rencontra, route de Talmont, au Pas-du-Bois, le mutilé Marchand, au service de M. Pouclet. Marchand interpella le père Chaillou. Et c'est alors que le fils intervint et porta un vigoureux coup de poing à l'interpellateur. Marchand, qui se porte à l'audience, partie civile, réclame une forte somme à titre de dommages-intérêts.

Très habilement défendu par M^{re} Raynard, René Chaillou est condamné à 30 francs d'amende avec sursis et versera au plaignant, en tout et pour tout, une somme de 100 fr.

Marie manifeste sa Colère ! — Marie Le Bail, âgée de 61 ans, marchande de poisson aux Sables, se présentait, le 31 mars dernier, à la Police, non munie de la carte réglementaire. L'agent Loison l'invita à se retirer. Mais Marie prit mal l'observation. S'emparant d'un panier, elle le lança en pleine figure de l'agent et se répandit en injures.

Par défaut, l'irascible poissonnière est condamnée à 30 francs d'amende.

Enlèvement d'un Sapin. — Vignion Auguste, âgé de 55 ans, menuisier aux Sables, a abattu et emporté un sapin, dans la forêt communale, près le casino des Sports; coût, 50 francs d'amende. Plaidant : M^{re} Raynard.

Coup de Poing ! — Le jeune Evencé Clément, 20 ans, marin aux Sables, est prévenu d'avoir porté un coup de poing à la tenancière du café Thomas, rue Guvener. Il est condamné à 16 francs d'amende. Plaidant : M^{re} Raynard.

Vol d'Ecorce de Sapin. — Balthiche Jean, 34 ans, marin aux Sables, a enlevé l'écorce de 4 sapins, dans la forêt communale des Sables. Le prévenu est condamné à 4 jours de prison.

COMPTABILITÉ

ORGANISATION - VÉRIFICATIONS

MISE A JOUR - BILANS

FORMATION ET DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS

RÉVISION - FONDS DE COMMERCE

DÉCLARATIONS FISCALES

RAYMOND GAUDINIER

Place de la Liberté (près de la Société Générale)

LES SABLES-D'OLONNE

Formateur d'un Café. — Mme Gauthier Marcelle, débitante route d'Olonne, a eu le tort de servir du rhum à plusieurs jeunes gens dont l'un avait moins de 20 ans. Coût : 30 francs d'amende et fermeture du café pendant 1 mois.

ETAT-CIVIL DES SABLES

Du 21 au 28 avril 1941

NAISSANCES

Jean-Claude-François Le Gall, Bd Pasteur. Marie-Claire-Marcelle Olive Batard, boulevard Pasteur.

Serge-Gaston-Roger Barreau, rue Marcel-Garnier. Marie-Josèphe-Eugénie-Louissette Pineau, impasse des Traponnières.

PROMESSES DE MARIAGE

Guy Lecherbonnier, commerçant, La Rudelière, Châlet des Pins, et Jeanne Poupard, téléphoniste, à Paris, résidant aux Sables-d'Olonne, rue des Francs-Maçons.

MARIAGES

Noël Péault, boulangier, rue Saint-Arnost, et Lucette Jougon, s. p., rue du Château-d'Eau, n° 130. Albert Albrecht, mnuteur à Metz, rue Jean-Strauss, n° 6, et Odette Desnoys, s. p., impasse Bougniot.

DÉCÈS

Ferdinand Amélineau, 82 ans, s. p., veuf de Marie Danieau, impasse Mirville. Marie Proux, 89 ans, s. p., veuve de Alcide Simon, chemin des Aubépines.

Jeanne Grolier, 31 ans, s. p., célibataire, rue Printrinière. Marguerite Gillard, 78 ans, célibataire, route de la Baudouère.

Jean Marchand, 72 ans, magasinier, veuf de Prudence Barranger et époux de Léontine Marionneau, boulevard Pasteur.

Charlotte Simon, 45 ans, s. p., épouse de Henri Loire, rue Félix-Faure. Victor Penizza, 78 ans, s. p., veuf de Marguerite Négre, rue du Château-d'Eau.

Achille Lesaulnier, 33 ans, mouleur, époux de Alphonsine Hélot, rue Achille-Duclos. Françoise Ponceau, 70 ans, rentière, veuve de Victor Nivault, rue Marcel-Garnier.

Jean Cadieu, 78 ans, s. p., veuf de Marie Cojean, rue Buffon. Louise Fradin, 56 ans, poissonnière, épouse de Alexis Guérin, La Petite-Garlière.

Section de La Chaume

NAISSANCES

Renée-Marie-Louise Marcilloud, rue Montauban.

PROMESSES DE MARIAGE

Henri Renaud, marie, rue du Village-Neuf, et Léone Lhéur, de Revin, résidant place de l'Ormeau.

MARIAGES

Florent Piévsnt, coiffeur, avec Agnès Hagnuet, couturière.

DÉCÈS

Marie Harmaut, 71 ans, s. p., veuve de Jules Royau, rue de l'Armandèche, à l'Angévine. Georges Pagot, 46 ans, marin, célibataire, dans les rochers, près la grande jetée.

Pître Bertrot, 82 ans, menuisier, veuf de Ceida Moreau et de Marie Brossard, rue du Docteur-Canteteau.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Henri BOISARD; Monsieur et Madame Henri BOISARD; Monsieur et Madame DELANNE; Mademoiselle Jeanne BOISARD; leurs Enfants et toute la Famille remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Henri BOISARD

et s'excusent auprès de celles qui, par oubli, n'auraient pas été prévenues.

AU PALAIS DE L'INDEFRISABLE

AFKER COIFFEUR

43, Rue des Halles, 43

Indéfrisables de marques tout fins pointe ou racine, garantis depuis 40f.

Etude de Maître PIERRE H. LELOUP, Docteur en Droit, avoue aux Sables-d'Olonne, numéro 6, place du Palais-de-Justice.

Décret du 29 Novembre 1939

A la requête de : 1^o Monsieur JOSEPH MELIN, avoué à Loudun (Vienne); 2^o Monsieur MICHEL TESTARD, avoué à Loudun (Vienne);

« Agissant en leur qualité de liquidateur judiciaire et de l'union des créanciers de la liquidation judiciaire de Madame HANNEQUIN CESVET, vins en gros à Arçay »

3^o Madame MARCELLE CESVET, sans profession, demeurant aux Sables-d'Olonne, 21, rue Napoléon;

Ayant Maître LELOUP, pour avoué. Monsieur le Président du Tribunal Civil des Sables-d'Olonne a rendu, à la date du dix-neuf avril mil neuf cent quarante et un une ordonnance constatant qu'aucun des intéressés ne tombe sous l'application des dispositions du décret du premier septembre mil neuf cent trente-neuf et prescrit que son insertion dans le journal La Vendée Républicaine, pour faire connaître qu'à la requête des sous-nommés il sera procédé à la vente sur licitation, par le

Ministère de Maître POUCH, notaire aux Sables-d'Olonne, de l'immeuble ci-après désigné, indivis entre Madame HANNEQUIN CESVET et Madame MARCELLE CESVET, savoir :

La Nue-Propriété d'une Maison, sise aux Sables-d'Olonne, 21, rue Napoléon, comprenant : un rez de chaussée : vestibule, salon, salle à manger, cuisine; au premier étage : trois chambre; cour; dans la cour : cuisine, pièce de débarras; eau, gaz, électricité, tout à l'égout; cadastré sous le numéro 273 de la section D.

Sur la mise à prix de : Vingt mille francs, ci 20.000 fr.

Conformément à l'article 5 du décret du 29 novembre 1939, les intéressés ont un délai d'un mois à compter de la présente insertion pour former, le cas échéant, opposition motivée à cette ordonnance, dans les formes prévues par ledit article.

Pour insertion.

Signé : PIERRE-HENRI LELOUP. Visé pour timbre et enregistré aux Sables-d'Olonne (A. J.), le 25 avril 1941. Gratis.

Le Receveur de l'Enregistrement, Signé : A. MAURIN.

Déménagements

TOUTE LA VENDEE DEPUIS 44 ANS PAR CAMIONS CAPOTINÉS, CADRE et WAGONS

Maison CATHERINE

PARIS-VENDEE

GARDE-MEUÛLES PARIS et LES SABLES

Cherchez retour des SABLES D'OLONNE ou la VENDEE sur PARIS ou toute autre direction (zone occupée). Déménagement ou Marchandises.

M. CATHERINE sera aux Sables, à l'Hôtel du Lion d'Or, les 3 et 4 Mai courant. Pour renseignements, s'adresser ou écrire : 13, Rue Bédior, PARIS (17^e)

Metro Maillot - Tél. Etoile 04-89 Les Sables : HOTEL DU LION D'OR Téléphone 3-19

S^té GASNOS & C^{ie}